

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil lundi le 13 décembre 2021 à 20 h 00.

Présences : Mme Annie Gentesse

MM. Éric Emond, Sylvain Jacques, Pierre Lavigne et Patrice Paillé
sous la présidence de M. Éric Leroux, maire.

Absence(s) : M. Sylvain Masson

Nombre de citoyens : Aucun

Sont également présentes madame Lucie Roberge, directrice générale/greffière-trésorière et Me Éliane Cardin, greffière.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation et les documents associés ont été notifiés tel que requis par le *Code Municipal du Québec* aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. ENREGISTREMENT DES SÉANCES**
- 2. MOT DE BIENVENUE**
- 3. ORDRE DU JOUR – ADOPTION**
- 4. DOSSIERS MUNICIPAUX**
 - 4.1 Gestion du personnel
 - 4.1.1 Inspecteur en bâtiment – Poste temporaire; temps partiel
 - 4.1.2 Aréna – Préposé à l'accueil; poste temporaire; temps partiel
 - 4.1.3 Location de salle – Représentants municipaux; autorisation
 - 4.1.4 Télétravail - Autorisation
 - 4.2 Mairesse – Allocation de transition; autorisation
 - 4.3 Comités – Rémunération
 - 4.4 Communication – Employés et élus
- 5. AQUEDUC / ÉGOUT**
 - 5.1 Rue Philippe – MDDELCC
 - 5.1.1 Déclaration de conformité – Engagement
- 6. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**
 - 6.1 Certificat de disponibilité C-16/21
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. ENREGISTREMENT DES SÉANCES

Considérant les changements apportés par *la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*;

Considérant qu'une municipalité peut désormais, par règlement, interdire les enregistrements vidéo et sonores des séances publiques du Conseil si elle enregistre les séances et les rend disponibles sur son site Web le jour ouvrable suivant;

Considérant que le Conseil n'a pas encore adopté de règlement à cet égard, mais souhaite tout de même enregistrer les prochaines séances publiques et les rendre disponibles sur son site Web dans les meilleurs délais;

Considérant le souci de transparence du nouveau Conseil;

Considérant la volonté du nouveau Conseil de s'inscrire dans une perspective de développement durable en favorisant l'utilisation des nouvelles technologies afin de diminuer les déplacements en voiture;

Considérant que certains citoyens ne sont pas disponibles les soirs de semaine afin d'assister aux séances du conseil que ce soit pour des raisons familiales ou pour le travail;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-16/21 émis;

5875.12.21

Sur proposition de monsieur Éric Emond
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu :

- que la présente séance et les séances subséquentes seront enregistrées et rendues disponibles sur le site Web de la Municipalité dans les meilleurs délais;
- d'accepter la proposition de Mat Rich Media, et ce, selon les termes et conditions de la soumission datée du 12 décembre 2021 et pour un montant de 300 \$ (taxes en sus) par séance de trois (3) heures et les coûts supplémentaires de 100 \$/heure en cas de dépassement de quinze (15) minutes ou plus jusqu'à ce que la Municipalité achète le matériel requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. MOT DE BIENVENUE

Explication sur les séances extraordinaires

3. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

5876.12.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DOSSIERS MUNICIPAUX

4.1 Gestion du personnel

4.1.1 Inspecteur en bâtiment – Poste temporaire; temps partiel

Considérant que la période d'embauche de monsieur Louis Dionne St-Arneault vient à échéance le 31 décembre 2021 (résolution # 5682.09.21);

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-16/21 émis :

5877.12.21

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- de retenir les services de monsieur Louis Dionne St-Arneault au poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et environnement à temps partiel sur horaire variable;
- d'autoriser le renouvellement de l'embauche de monsieur Louis Dionne St-Arneault pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;
- d'accorder à monsieur Louis Dionne St-Arneault, dans le cadre de son emploi temporaire et pour la durée de celui-ci, les fonctions et pouvoirs de l'officier responsable de l'application des règlements municipaux, notamment en lui octroyant les fonctions et pouvoirs de l'inspecteur en bâtiment et environnement au sens du règlement # 447 et en l'autorisant à émettre, pour et au nom de la Municipalité, tout avis, constats d'infraction, permis de construction ou de lotissement prévus aux règlements de la Municipalité;
- de maintenir pour ce poste, les conditions relatives à la rémunération, et ce, selon la convention collective et l'entente convenue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Aréna – Préposé à l'accueil; poste temporaire; temps partiel

Considérant l'énoncé de la résolution # 5818.11.21 concernant l'ouverture de poste;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-16/21 émis :

5878.12.21

Sur proposition de monsieur Éric Emond
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de retenir les services de monsieur Jordan Lahaie et madame Mélissa Leblanc à titre de préposé à l'accueil pour un poste temporaire à temps partiel;
- que la rémunération et les avantages applicables sont ceux prescrits à la convention collective en vigueur et l'entente convenue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Location de salle – Représentants municipaux; autorisation

Considérant les dispositions de l'article 16 du règlement # 395 concernant l'application du règlement et la signature des contrats;

5879.12.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu d'autoriser monsieur Maxime Julien-Ouellet, coordonnateur des loisirs, et madame Ginette Beauchamp à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à la location des salles municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Télétravail - Autorisation

Considérant la demande reçue des employés en date du 9 décembre 2021;

Considérant que le comité de personnel n'a pas eu le temps de se réunir afin de se pencher sur la question;

Considérant l'absence d'un élu siégeant sur le comité du personnel;

Considérant que le Conseil veut qu'un représentant des employés soit présent lors des discussions sur l'implantation du télétravail pour les employés de la Municipalité;

Considérant les dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

5880.12.21

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- qu'un représentant des employés soit intégré au comité du personnel;
- de demander à la directrice générale de poursuivre les autorisations ponctuelles de télétravail;
- de reporter la décision sur l'enjeu du télétravail à une séance subséquente à la rencontre du comité du personnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Mairesse – Allocation de transition; autorisation

Conformément au règlement #411 relatif à la rémunération des élus municipaux;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-16/21 émis :

5881.12.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'autoriser le paiement de l'allocation de transition à madame Hélène Laroche, et ce, selon les modalités prévues au règlement # 411;
- que le versement soit effectué lors de la première paie de l'année 2022 soit le 6 janvier 2022 ou avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comités – Rémunération

Considérant que lors de la formation sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suivi par certains élus, il a été mentionné qu'il était préférable de rémunérer les citoyens siégeant sur un CCU;

Considérant que la Municipalité désire également modifier son règlement concernant la rémunération des élus siégeant sur des comités;

5882.12.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de demander à l'administration de modifier les règlements concernés;
- qu'un premier projet de règlement soit prêt à être déposé à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Communication – Employés et élus

Considérant la volonté de l'ensemble du Conseil de favoriser la fluidité de la transmission d'information et les échanges;

5883.12.21 Sur proposition de monsieur Éric Emond
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- que les communications entre les élus, la directrice générale, la greffière et aux besoins et sur recommandation, du maire ou de la directrice générale, avec les responsables des services, se feront dorénavant sur Teams, par écrit de préférence;
- s'il s'agit d'une vidéo ou d'un enregistrement, que ceux-ci seront enregistrés et rendus disponibles à l'ensemble des élus sur OneDrive dans un délai de 24 h ouvrable par l'employé municipal concerné, et ce, pour une période d'un mois;
- qu'un courriel avec le lien et l'objet de la rencontre soit envoyé à l'ensemble des élus dans un délai de 24 h ouvrable par l'employé municipal concerné;
- que cette nouvelle procédure soit incorporée au *Code d'éthique et de déontologie des élus*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AQUEDUC / ÉGOUT

5.1 Rue Philippe – MDDELCC

5.1.1 Déclaration de conformité – Engagement

Considérant que la Municipalité doit préautoriser les plans et devis de l'implantation des infrastructures d'aqueduc et d'égout;

Considérant l'entente promoteur à conclure;

5884.12.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- que la Municipalité s'engage à acquérir pour 1 \$ les infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial dans les emprises de rue ainsi que les installations de gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales (bassin de rétention et ouvrages connexes le long du ruisseau Chapdelaine) permettant la desserte des sept (7) bâtiments multifamiliaux proposés sur la future rue Philippe à l'est du 3^e rang;
- que cette acquisition est conditionnelle à la réception du certificat de l'ingénieur attestant que les travaux exécutés ont été réalisés

conformément aux plans et devis définitifs et à la signature d'une entente promoteur à l'entière satisfaction de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

6.1 Certificat de disponibilité C-16/21

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale / greffière-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou, si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 13 décembre 2021

Lucie Roberge
Directrice générale

7 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

8 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 21 h 49.

Signé :

Éric Leroux, *maire*

Me Éliane Cardin, *greffière*